

Par courriel et poste

Le 30 avril 2015

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Carolina Rinfret
Avocate
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : (514) 289-2211, poste 3928
Télééc. : (514) 289-3719
Courriel: rinfret.carolina@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'Hydro-Québec par sa direction contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'approbation du guide des sanctions et l'entrée en vigueur de normes de fiabilité de la phase 1
Votre dossier : R-3699-2009 Phase 2
Notre dossier : R044744

Chère consœur,

Pour faire suite à votre correspondance du 20 mars dernier, Hydro-Québec, par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »), dépose un Guide des sanctions amendé comprenant les modifications demandées suivantes :

- les commentaires des intervenants qu'il retient parmi ceux déposés à la Régie le 2 mars dernier ainsi que ceux qu'il a reçus préalablement au présent dépôt;
- les modifications proposées à ses réponses R2.1 et R2.2. de la demande de renseignements no 2 de la Régie déjà intégrées au Guide déposé le 13 février 2015;
- les modifications proposées aux réponses R1.3, R3.1, R4.1, R5.1, R6.2, R7.4, R8.1 et R10.2 à la demande de renseignements no 2 de la Régie;
- les modifications apportées à la version révisée du Guide de juin 2011 qui étaient indiquées en suivi des modifications dans la version du Guide amendé déposé le 24 novembre 2014.

Le Coordonnateur a également jugé pertinent d'ajouter au Guide amendé les modifications suivantes :

- Les modifications proposées aux réponses R.2.2, R4.1 et R.5.1 à la demande de renseignements no 3 de la Régie;

Le Coordonnateur dépose une version du Guide amendé en suivi des modifications ainsi qu'une version au propre, ces versions sont déposées à la pièce HQCMÉ-1, Document 1. Une liste des pièces révisée est également jointe à la présente.

La version papier de la présente lettre et des pièces jointes sera envoyée au greffe de la Régie dans les meilleurs délais.

Aussi, copie de la présente et des pièces jointes est envoyée ce jour, par courriel seulement, aux procureurs d'ÉLL-EBM, NLH, et RTA.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, mes salutations les plus distinguées.

(s) Carolina Rinfret

Carolina Rinfret

p.j.